

ZIMBABWE

Une nouvelle habitante de Porta Farm est décédée, ce qui porte à 11 le nombre de personnes mortes à la suite de l'usage abusif de gaz lacrymogène par la police

Index AI : AFR 46/028/2004

ÉFAI

Vendredi 1^{er} octobre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le bilan de l'intervention de la police à Porta Farm, au cours de laquelle celle-ci avait fait un usage abusif de gaz lacrymogène pour tenter d'expulser de force les habitants du quartier, s'est encore alourdi. Amnesty International réitère son appel en faveur de l'ouverture sans délai d'une enquête approfondie et indépendante sur la manière dont se sont comportées les forces de sécurité et sur les décès qui ont suivi leur intervention. Sur les 11 décès qui ont été signalés pour l'instant, cinq concernent des enfants de moins de un an.

Amnesty International avait signalé le 22 septembre que 10 personnes étaient mortes à Porta Farm, après avoir été exposées à du gaz lacrymogène. Les proches de ces 10 victimes ont confirmé ces informations à l'organisation de défense des droits humains, par écrit et sur l'honneur.

Une onzième personne, Angeline Nhamoinesu, quarante-six ans, est morte depuis. Selon sa famille, qui a demandé qu'une autopsie soit pratiquée, elle serait elle aussi tombée malade après avoir été exposée au gaz lacrymogène, le 2 septembre dernier.

Les 11 décès ont été signalés par les familles au commissariat de Norton ou au poste de police situé à Porta Farm même. Conformément à la loi zimbabwéenne, les familles devaient obtenir l'autorisation de la police pour enterrer leurs morts.

Selon des articles parus dans la presse zimbabwéenne et sud-africaine, la police nationale aurait démenti que l'intervention du 2 septembre à Porta Farm ait fait des victimes parmi les habitants. Amnesty International a donc décidé de publier la liste des victimes, avec l'accord des familles.

Outre Angeline Nhamoinesu, il s'agit du fils de Fungai Livson, qui avait tout juste un jour et qui n'avait pas encore reçu de nom ; de Ronald Job Daniel (5 mois) ; de Matilda Matsheza, (5 mois) ; de Yolanda Rungano (5 mois) ; de Monalisa Banda (7 mois) ; de Kuyeka Phiri (30 ans) ; de Viola Mupetsi (30 ans) ; de Julia Nheredzo (32 ans) ; de Raphael Chatima (40 ans) et de Vasco John (65 ans).

« Le gouvernement du Zimbabwe doit veiller à ce que le comportement de la police lors de son

intervention à Porta Farm, le 2 septembre 2004, et notamment la manière dont elle a fait usage de gaz lacrymogène et les circonstances de la mort des 11 personnes décédées à la suite de cette intervention, fasse l'objet d'une enquête rigoureuse, dont les conclusions devront être rendues publiques, a déclaré Amnesty International. Tout policier présumé responsable d'infractions à la réglementation ou de violations des droits humains doit être traduit en justice. »

Depuis sa première déclaration concernant cette affaire, Amnesty International a reçu des informations, selon lesquelles les habitants de Porta Farm feraient l'objet de manœuvres d'intimidation de la part de la police nationale.

« Les autorités zimbabwéennes doivent faire en sorte que ces manœuvres cessent immédiatement et que toutes les allégations formulées fassent l'objet d'enquêtes approfondies, a souligné Amnesty International. Les habitants de Porta Farm doivent bénéficier de toute la protection de la loi. »

Contexte

Le 2 septembre, la police anti-émeutes, des « anciens combattants » et des membres des « milices » de jeunesse seraient arrivés à Porta Farm, afin d'en déloger quelque 10 000 personnes qui y vivaient, certaines depuis 1991. Cette intervention était en contravention avec un arrêt pris précédemment par un tribunal, qui s'opposait à l'expulsion des habitants du quartier. Selon des témoins, la police aurait envoyé du gaz lacrymogène à l'intérieur même des habitations.

Les médecins qui ont examiné un certain nombre de résidents de Porta Farm au lendemain des événements du 2 septembre estiment que les personnes les plus sévèrement atteintes étaient des individus particulièrement vulnérables, présentant des pathologies préexistantes, comme la tuberculose.

Le 22 septembre 2004, Amnesty International a fait part de sa profonde inquiétude concernant l'intervention de la police à Porta Farm et les décès qui ont suivi. Depuis, selon le *Zimbabwe Independent* du vendredi 24 septembre, et le *Business Day (Johannesburg)*, un journal sud-africain, du 28 septembre, un porte-parole de la police nationale du Zimbabwe aurait déclaré que cette dernière n'avait connaissance d'aucun décès survenu à Porta Farm. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>